



sCP 140.04 Sous-commission paritaire pour l'assistance en escale dans les aéroports

E.R. : Aurélie Carette – RSN, Service Secteurs, Bld. Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Entrée en vigueur : 1 janvier 2024

Indexation 1,13 % sur les salaires barémiques.

Les salaires effectifs augmentent du même montant.

Salaires barémiques

38 heures/semaine

Catégorie	Salaire horaire	Augmentation*
BAR01	15,4677	0,1729
BAR02	15,4954	0,1731
BAR03	15,8485	0,1771
BAR04	16,8398	0,1881
BAR05	17,0278	0,1903
BAR06	17,2169	0,1924
BAR07	17,3888	0,1943
BAR08	17,4523	0,195
BAR09	17,9156	0,2002
BAR10	18,4929	0,2066
BAR11	19,8669	0,2219
BAR12	20,5539	0,2296



sCP 140.04 Sous-commission paritaire pour l'assistance en escale dans les aéroports

E.R. : Aurélie Carette – RSN, Service Secteurs, Bld. Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Indemnités

Prime d'équipes

Prime sur toutes les heures pour travail du samedi (sans cumul avec d'autres primes)	5%
Prime de soir entre 18h-22h	5%
Prime de nuit entre 22h-7h	20%

Supplément pour travail le dimanche et les jours fériés 100%